



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Anjou

Comité syndical du 21 juin 2024

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BÉRGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN - S.I.V.E.R.T.

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 24.17: Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2024 ;*
- Délibération n° 24.18 : Adoption du Protocole de fin de contrat avec Véolia-Saved*
- Délibération n° 24.19 : Validation du devis CLIMATELEC dans le cadre de l'extension des capacités d'apport d'énergie thermique aux serres de la SALAMANDRE*
- Délibération n° 24.20 : Adoption d'une convention d'échange de parcelles avec la commune de Noyant-villages*
- Délibération n° 24.21 : Adoption d'une convention avec les Serres de la Salamandre pour un accord d'échange d'usage de terrain en vue de la réalisation d'une retenue d'eau et de buses pour l'extension de l'UVE*
- Délibération n° 24.22 : Délibération de Principe sur l'attribution d'une subvention au futur délégataire lors du Revamping de l'UVE dans le cadre du renouvellement de la DSP*
- Délibération n° 24.23 : Adoption de la Décision Modificative n°1 – Budget 2024 – DM n°1 – Virements de crédits*
- Délibération n° 24.24: Evolution des effectifs du SIVERT de l'Anjou – (délibération déposée en Préfecture le 1^{er} juillet 2024)*
- Délibération n° 24.25: Emploi d'un « ambassadeur de tri » - Convention avec une collectivité du SIVERT de l'ANJOU dans le cadre du dispositif CITEO*
- Délibération n° 24.26 : Adoption du Rapport Annuel du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés – 2023 -*
- Délibération n° 24.27 : Attribution de l'appel d'offre Transport*
- Délibération n° 24.28 : Appel d'offre - Impression du Journal SALAMANDRE -*
- Délibération n° 24.29 : Conventions de participation pour la couverture prévoyance des agents -*
- Délibération n° 24.30 : Mise en place de la carte d'achat public en vertu du Décret n°2023-209 du 27 mars 2023*
- Délibération n° 24.31 : Convention avec Météo France*
- Délibération n° 24.32 : Convention d'Installation et de suivi de ruches sur le site de l'UVE*
- Délibération n° 24.33 : Information et Décisions du Président -Questions Diverses ;*

Monsieur Yves BOUCHER est désigné comme secrétaire de Séance,

*Convocation adressée le 11/06/2024
Compte rendu affiché le 11/07/2024*

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 21 juin 2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 juin 2024

- Comité Syndical - Délibération n° 24.17

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Approbation du Compte-rendu de la séance du 16 Février 2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'extrait des délibérations n°24.01 à 24.16 du comité syndical du 16 février 2024,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le compte-rendu de la séance du 16 février 2024 concernant l'ensemble des délibérations du 24.01 au 24.16 en Annexe.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : D'approuver le compte-rendu de la séance du 16 février 2024

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00353-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.18**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00354DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Adoption du Protocole de fin de contrat avec Véolia-Saved

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R. 5214-1-1, L. 5214-21, L. 5211-41 et L. 5211-20 ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 prononçant la dissolution du SMIPE val Touraine Anjou,

Vu le Projet de Protocole de fin de contrat,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°OO.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera le 28 février 2026 à 23h59.

Le Contrat de DSP a fait l'objet de cinq avenants successifs :

- un avenant n°1 en date du 26 février 2006, par lequel les Parties sont convenues d'ajuster et actualiser les coûts d'investissements et d'exploitation en application de l'article 19.1.1 du BEA et de prévenir toute contestation ou litige qui pourrait survenir à l'occasion des dispositions contractuelles ;
- un avenant n°2 en date du 7 janvier 2016, par lequel les Parties ont arrêté les conditions du règlement amiable, global et définitif de l'ensemble des différends les opposant depuis le début de l'exécution du Contrat. En particulier, les Parties ont procédé à l'ajustement de la rémunération de SAVED ;

- un avenant n°3 en date du 17 décembre 2020, par lequel les Parties ont défini le cadre contractuel de la fourniture de l'énergie fatale par l'UVE aux serres. Il y est notamment précisé les modalités techniques et financières de réalisation de ces travaux de modernisation énergétique, notamment de préfinancement et de financement des installations, ainsi que les modalités de compensation par le SIVERT du fait de la dégradation de l'électricité produite et vendue par SAVED ;
- un avenant n°4 en date du 20 décembre 2021, par lequel les Parties ont décidé d'acter l'augmentation du périmètre du SIVERT et d'en tirer les conséquences ainsi que d'approuver l'approvisionnement en stock d'un nouveau rotor neuf.
- un avenant n°5 en date du 4 Octobre 2023, par lequel les Parties ont décidé de modifier la tarification des frais de gestion et de contrôle, d'approuver la réalisation et le financement de travaux de mise en conformité réglementaire et d'optimisation, de plafonner la révision du terme E de la redevance R, de définir les conditions de la vente sur le marché libre de l'électricité qui était auparavant consommé par l'installation de la SAVED et enfin de définir les conditions de la dévolution du stock de pièces à l'issue de la DSP.

Le Contrat de DSP arrivant à son terme le 28 février 2026, conformément aux articles 29 du BEA et 28 de la Convention d'Exploitation, le SIVERT et la SAVED se sont rencontrées pour échanger sur les modalités et conditions de remise des installations au terme du Contrat de DSP. Par ailleurs, le terme du Contrat de DSP arrivant en cours d'année, il y a lieu de préciser en particulier les conditions administratives et financières applicables pour l'exercice 2026.

Aussi, le SIVERT et SAVED ont convenu de conclure le présent protocole de fin de contrat afin de formaliser leur accord.

Le Protocole ne remet pas en cause le Bail Emphytéotique Administratif ni la Convention d'exploitation non détachable susvisés et est sans incidence sur le Contrat de DSP qui lie les Parties.

Ce protocole sera annexé au Dossier de Consultation des Entreprises, proposé dans la cadre de l'appel d'offre pour la modernisation et l'extension de l'UVE Salamandre.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le protocole de fin de contrat (ci-annexé) entre le SIVERT et SAVED et d'autoriser Monsieur le Président à le signer.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00354DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.19**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20240621-DE_24_00355DE-DE Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

***Validation du devis CLIMATELEC dans le cadre de l'extension
des capacités d'apport d'énergie thermique aux serres de la SALAMANDRE***

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°20.06 du 6 mars 2020, n°20.34 adoptée le 9 octobre 2020 et 20.38 du 11 décembre 2020;

Vu les devis des sociétés BOCCARD Energy solutions et CLIMATELEC,

Vu les statuts,

Considérant,

L'importante capacité de valorisation énergétique de la chaleur produite par l'UVE Salamandre. Le SIVERT a donc décidé par la délibération n°20.34 adoptée le 9 octobre 2020, les travaux de Récupération de l'énergie fatale, via l'Hydrocondenseur à construire dans le cadre du Projet ECOCIR.

Par la délibération 20.38 du 11 décembre 2020, l'adoption de l'avenant n°3 au Bail Emphytéotique administratif et à la convention d'exploitation non détachable, a permis d'intégrer la construction d'un équipement de production et de livraison de la chaleur nécessaire à la construction et l'exploitation de la 1^{ère} tranche des serres de la SALAMANDRE.

Comme le prévoit la convention avec les serristes (délibération n°20.06 du 6 mars 2020), dans son article 5 « Développement de tranches des serres chauffées », le Serriste « s'engage également à ce que la seconde tranche permette de couvrir 7,09ha au total et ce avant le 31 octobre 2024. La quantité d'énergie consommée par les serres est alors prévue à hauteur de 23540Mwh/an ». Le Sivert a donc reçu officiellement l'engagement des serristes à construire une nouvelle tranche de 3,1ha de serres (29 avril 2024), et a donc sollicité SAVED afin qu'elle puisse lui présenter au minimum deux devis pour la construction d'un échangeur supplémentaire assurant la production thermique nécessaire.

Saved a transmis les offres de BOCCARD Energy solutions et CLIMATELEC.

Il s'avère que l'offre CLIMATELEC d'un montant de 195 738,41€ TTC est la moins-disante. De plus la société CLIMATELEC a réalisé la première phase (Hydrocondenseur et premier échangeur).

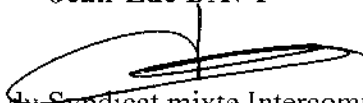
La prise en charge de ces travaux fera l'objet d'un avenant. Ils seront financés dans le cadre de la convention en faveur de la promotion des économies d'énergie signée le 23 Avril 2020 entre le SIVERT, bénéficiaire, et Total Marketing France, obligé, contributaire au titre des CEE.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : De retenir l'offre de la société CLIMATEC pour la construction d'un deuxième échangeur en vue de l'extension des serres de la SALAMANDRE pour un montant de 195 738,41 € TTC à charge du SIVERT.

Article Deuxième : De donner délégation au Président pour préparer et négocier un avenant avec la société SAVED intégrant le coût des travaux et d'éventuels frais d'ingénierie ou/et d'exploitations.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00355DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.20**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Adoption d'une convention d'échange de parcelles avec la Commune de Noyant-Villages

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu les délibérations n°23.05 du 10 février et 23.44 du 13 octobre 2023,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public à compter du 1^{er} mars 2026, le SIVERT a prévu le Revamping de la ligne actuelle et une extension via une seconde ligne de 85000T/an pour le compte des collectivités partenaires du Groupement d'Autorités Concédantes (Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la communauté de communes du Pays Sabolien).

Cette extension contraint le SIVERT, coordonnateur du Groupement, à prévoir l'acquisition de parcelles limitrophes au périmètre actuel de l'UVE. Ainsi par les délibérations n°23.05 du 10 février et 23.44 du 13 octobre 2023, le comité syndical du SIVERT a décidé d'acquérir les parcelles 013 D19-D20 et D21 sur le lieu-dit la lande, commune de Noyant-Villages.

Pour assurer la continuité territoriale, en accord avec la Mairie de Noyant-Villages, il a été procédé en mai 2024 à un bornage sur ces parcelles acquises par le SIVERT, permettant la création d'un chemin rural communal le long des dites parcelles, en lieu et place d'une partie du chemin existant.

Une enquête publique est en cours par la commune de Noyant-Villages, permettant un échange de terrains entre le SIVERT de l'Anjou et la commune afin d'assurer une continuité du chemin communal d'une part et une uniformité du site pour le SIVERT. Cet échange permettra d'assurer la continuité territoriale de l'activité de l'UVE.

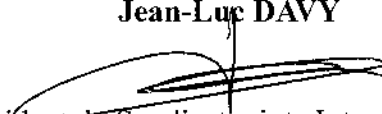
L'ensemble des frais induits seront à la charge du SIVERT de l'Anjou

Le comité syndical décide à l'unanimité:

Article Premier : De donner Autorisation à Monsieur le Président pour effectuer l'ensemble des procédures administratives nécessaires, pour établir une convention d'échange de terrains entre le SIVERT de l'Anjou et la commune de Noyant-Villages, et de l'autoriser à le signer.

Article second : De confier l'ensemble de la rédaction des Actes administratifs à un Notaire et prendre à sa charge l'ensemble des frais nécessaires pour la mise en place de cette convention. Les crédits seront prélevés sur le chapitre 21 art 2111.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00356DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.21**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adoption d'une convention avec les Serres de la Salamandre pour un accord d'échange d'usage de terrain en vue de la réalisation d'une retenue d'eau et de buses pour l'extension de l'UVE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°23.05 du 10 février 2023, 23.44 du 13 octobre 2023 et 24.20 du 21 juin 2024 ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Public à compter du 1^{er} mars 2026, le SIVERT a prévu le Revamping de la ligne actuelle et une extension pour une seconde ligne de 85000T/an pour le compte des collectivités partenaires du Groupement d'Autorités Concédantes (Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et la communauté de communes du Pays Sabolien).

Cette extension contraint le SIVERT, coordonnateur du Groupement, à prévoir l'acquisition de parcelles limitrophes au périmètre actuel de l'UVE. Ainsi par les délibérations n°23.05 du 10 février et 23.44 du 13 octobre 2023, le comité syndical du SIVERT a décidé d'acquérir les parcelles 013 D19-D20 et D21 sur le lieu-dit la lande, commune de Noyant-Villages.

Le comité syndical vient de se prononcer pour un échange de terrain avec la commune de Noyant-Villages (Délibération n°24.20) afin d'assurer la continuité territoriale entre le site existant et les nouvelles parcelles acquises par le SIVERT (chemin rural communal).

Dans le même esprit afin d'optimiser le fonctionnement du futur site, le SIVERT a étudié la possibilité d'acquérir une partie des parcelles limitrophes situées sur la ZAC Salamandre (cf Plan). Des études de sol ont été réalisées, dont les conclusions ont été fournies aux Serres de la Salamandre.

L'emprise concernée (A sur le plan) avait fait l'objet d'une option d'achat auprès d'Alter par les serristes dans le cadre de la construction d'une seconde retenue d'eau associée à la construction d'une troisième tranche de serres.

Le projet consiste à proposer aux serristes de réaliser cette seconde retenue d'eau sur une partie des parcelles acquises par le SIVERT (Emprise C – parcelle 0019 en totalité et 0020 en partie) afin de permettre au SIVERT d'acheter l'emprise A auprès d'Alter ainsi que la parcelle 0010 (bande le long du chemin rural) auprès de la Communauté de communes Baugeois Vallée.

Il est donc nécessaire d'établir une convention permettant « cet échange d'usage de terrain » selon les conditions qui conviennent aux deux parties, permettant en particulier l'abandon de l'option d'achat par les serres de la Salamandre et son acquisition par le SIVERT de l'Anjou, sans impact financier pour les serristes (surcoût lié au déplacement).

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : De donner Autorisation à Monsieur le Président pour effectuer l'ensemble des négociations et des procédures administratives nécessaires, pour établir une convention de principe entre le SIVERT de l'Anjou et les serres de la Salamandre afin de permettre la création d'une retenue d'eau sur la parcelle 0019 et une partie de la 0020, et de l'autoriser à la signer. Le SIVERT prendra notamment à sa charge l'ensemble des surcoûts nécessaires au déplacement de cette retenue d'eau. (cf annexe – Plan Joint)

Article Second : De donner Autorisation à Monsieur le Président d'acquérir les terrains identifiés dans la convention sur la ZAC Salamandre auprès d'ALTER (emprise A du Plan) au tarif indiqué par ALTER pour une superficie d'environ 20 000 m² au maximum.

Article Troisième : De donner Autorisation à Monsieur le Président pour acquérir la parcelle 0010, auprès de la Communauté de communes Baugeois Vallée.

Article Quatrième : De confier l'ensemble de la rédaction des Actes administratifs à un Notaire. Le SIBVERT prendra à sa charge l'ensemble des frais nécessaires pour la mise en place de cette convention. L'ensemble des crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 21 art 2111.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00357DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.22**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Délibération de Principe sur l'attribution d'une subvention au futur délégataire lors du Revamping de l'UVE dans le cadre du renouvellement de la DSP

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.
Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,
Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,
Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;
Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;
Vu la délibération n° 00.30 du 21 décembre 2000 ;
Vu les statuts
Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La Délégation de Service Public confiant la construction et l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE à la société SAVED-VEOLIA par délibération n°00.30 du 21 décembre 2000 s'achèvera le 28 février 2026 à 23h59.

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de Service Publique, il est prévu un Revamping de la ligne actuelle et une extension de l'UVE par la construction d'une seconde ligne de fours de 85000T/an à PCI 2400 destinée aux autres partenaires du Groupement d'Autorités Concédantes (Angers Loire Métropole, Tours Métropole Val de Loire et La communauté de communes du Pays Sabolien).

La convention établie entre les partenaires du GAC en février 2024, prévoit un coût d'exploitation identique pour l'ensemble des collectivités, mais un prix d'investissement calculé au prorata des tonnes apportées sur la ligne correspondante. Ainsi le Revamping de la première ligne, estimé de 25 à 30 M€ sera à la charge du SIVERT de l'Anjou.

Au regard des taux en vigueur, et de la période de préfinancement (entre trois et quatre ans), nous avons étudié avec notre Assistant à Maitrise d'ouvrage Financier, l'impact d'une subvention sur l'économie du projet.

Plusieurs hypothèses ont été examinées : taux de subvention et type d'apport (10% soit de 2,5M€ à 3M€ en fonds propre et 20% soit 5M€ à 6 M€ dont la moitié en fonds propre et le reste en emprunt bancaire).

Ces études font apparaitre un gain significatif estimé entre deux et quatre millions selon le niveau de subvention et le type d'apport, mais également du niveau des taux au moment de la consolidation du dispositif.

Pour exemple : avec 3 M€ de subventions financées en fonds propres et 3 M€ financées par emprunt, l'économie globale pour le SIVERT par rapport à un financement intégralement porté par le concessionnaire atteint 142 k€/an (soit 2,36 €/T sur une base 60 kT), soit encore 3 120 k€ sur 22 ans. Ce calcul est réalisé sur la base des conditions actuellement constatées sur le marché des taux (qui sont encore sur un « plateau » conjoncturel assez haut, avec des taux de référence long terme à 20 ans avoisinant aujourd'hui 2,8%, et des taux court terme autour de 3,7%).

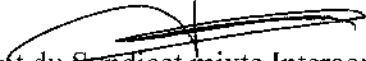
Si l'on tient compte d'un taux de base court terme équivalent au taux long terme, l'impact financier est relativement mineur, l'économie atteignant 137 k€/an soit 3 024k€ au total sur les 22 ans.

Il s'agit d'acter le principe d'une subvention afin de pouvoir l'indiquer dans le DCE pour que les candidats puissent l'intégrer dans leur offre.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'adopter le principe d'un apport d'une subvention par le SIVERT de 10 à 25% du montant des travaux de Revamping de la première ligne, soit entre 3 et 6M€, afin de pouvoir en informer les candidats dans le Dossier de Consultation des Entreprises, de l'appel d'offre pour la conception, la construction, l'exploitation et le financement de travaux d'optimisation et d'extension de l'UVE Salamandre. Une délibération ultérieure en précisera le montant et les modalités d'apport auprès du futur délégataire.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00358DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.23**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00359DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Adoption de la Décision Modificative n°1- Budget 2024 – DM n°1 - Virements de Crédits

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT,

VU les délibérations n° 24.07 du 16 février 2024 adoptant le Budget Primitif 2024 ;

VU les règles de la M57 ;

VU les statuts

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le référentiel M57, adopté à compter du 1^{er} Janvier 2024, autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exception notable des dépenses de personnel.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, le Comité Syndical peut déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, chaque décision de virement de crédits de chapitre à chapitre fait l'objet d'une information à l'assemblée délibérante à l'occasion de sa plus proche séance.

Par ailleurs, il est nécessaire de procéder à ajustement comptable du Budget Primitif 2024, comme suit :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8281-7213 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84111-7213 : Personnel titulaire - Rémunération principale	122 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84112-7213 : Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	0,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84118-7213 : Personnel titulaire - Autres indemnités	0,00 €	98 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84131-7213 : Personnel non titulaire - Rémunérations	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-84138-7213 : Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	0,00 €	9 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	129 000,00 €	129 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85748-7213 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	146 500,00 €	146 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : Donner délégation à Monsieur le Président, conformément au référentiel de la M57, pour procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et ce dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Article Second : D'adopter la Décision modificative n°1 telle qu'indiqué dans le tableau ci-dessus

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 21 juin 2024

- Comité Syndical - Délibération n° 24.24

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN - S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 pouvoirs)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 pouvoirs)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20240621-DE_24_00352-DE Date de télétransmission : 01/07/2024 Date de réception préfecture : 01/07/2024
--

Evolution des effectifs du SIVERT de l'Anjou – Ouverture de Postes -

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Anjou ;

Vu l'arrêté du Centre de Gestion de Mayenne fixant la liste d'aptitude du concours interne de rédacteur territorial en date du 15 mars 2024, avec effet au 19 mars 2024;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La réussite du concours de Rédacteur d'un agent et son inscription sur la liste d'aptitude de Rédacteur en date du 15/03/2024, avec effet au 19/03/2024, établie par le Centre de Gestion de Mayenne, il est nécessaire de procéder à la création du poste afin que l'agent puisse être nommé Rédacteur stagiaire à temps complet par voie de détachement de son grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat pour accroissement temporaire d'activité un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35 heures a été créé par la délibération 23.31 du 7 juillet 2023 pour une durée d'1 an à compter du 1^{er} octobre 2023. Dans l'optique du remplacement d'un agent ayant sollicité une mise en disponibilité, il est nécessaire de maintenir ouvert ce poste.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité de :

Article premier : Créer à compter du 1^{er} Juillet 2024 un poste de rédacteur à 39H par semaine et de maintenir ouvert le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Article second : Adopter le nouveau tableau des effectifs du SIVERT de l'Anjou (ci-dessous) à compter du 1^{er} Juillet 2024 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur	B	1	1	39 heures
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 heures
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	39 heures
Ingénieur Principal	A	1	1	39 heures
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	3	3	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	0	35 heures
TOTAL		11	9	

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.25**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00360DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Emploi d'un « ambassadeur de tri » - Convention avec une collectivité du SIVERT dans le cadre du dispositif CITEO

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

VU la délibération 22-45 du 14 octobre 2022 portant création d'un poste de technicien au centre de tri;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Depuis des années, le comité syndical du SIVERT a affirmé sa volonté de se donner les moyens d'un réel contrôle de ses unités de traitement : l'UVE Salamandre et le Centre de tri Anjou Trivalor, ainsi que des structures juridiques associées : la Délégation de Service Publique pour la première et la Société Publique Locale pour la seconde comme le demande la loi.

Ainsi dernièrement par la délibération n°22-45 du 14 octobre 2022, le comité syndical a décidé de créer un poste de technicien afin d'assurer le suivi du fonctionnement du Centre de tri (Performance, maintenance...), et les différents paramètres liés aux contrats avec CITEO (caractérisation, reprises, suivi facturation, suivi des expéditions...) en lien avec nos collectivités adhérentes.

Enfin le comité syndical du SIVERT, a souhaité ouvrir le centre de tri au public à travers un circuit de visite spécifique, pour optimiser les gestes de tri et limiter les refus de tri ou les indésirables.

Il s'agit aussi pour la technicienne du SIVERT de suivre les caractérisations des apports pour le compte des collectivités adhérentes, de manière contradictoire avec l'exploitant. L'impact financier est en effet important et les incidences sur le fonctionnement du site très importantes.

Pour rappel, l'évolution des taux de refus au 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 de chacune des collectivités du SIVERT est la suivante ::

	2022	2023	Evolution
ABC	29,31 %	35,56 %	+ 6,26 points
Baugeois Vallée*	9,49 %	13,34 %	+3,84 points
CCTOVAL	21,58 %	20,89 %	- 0.69 points
Saumur	25,12 %	24,61 %	- 0,51 points
3R Anjou – MULTI	13,72 %	20,34 %	+6,62 points
3R d'Anjou – EMB	21,95 %	23,43 %	+1,47 points

L'évolution global sur le centre de tri est de + 0,75% avec une moyenne de 20,24 % en 2023.

A plusieurs reprises la SPL Anjou Trivalor a été informée par l'exploitant DERICHEBOURG de présence de déchets ne correspondant pas aux caractéristiques des déchets admis sur le Centre de tri (pièces de voiture, objets tranchants, pierres, jouets...). Cette situation a comme conséquences, des risques induits pour le personnel et les machines, et des arrêts fréquents (plusieurs dizaines en 2023).

C'est pourquoi le SIVERT a ajouté « un quatre pages sur le Tri » (le journal du tri) dans le journal le SALAMANDRE et ouvert le circuit de visite en novembre 2023.

Par ailleurs, la question de la maintenance du Centre de tri est essentielle pour s'assurer dans le temps des performances garanties et éviter d'avoir à faire des investissements significatifs avant même la fin de la concession. Or le SIVERT a constaté que le niveau de suivi de maintenance posait de nombreuses questions et semblait même sur certains aspects défailants au regard des exigences et obligations minimales d'un tel site.

Aussi est-il nécessaire de missionner davantage la technicienne du SIVERT sur l'aspect contrôle voire accompagnement de la maintenance, et donc la détacher d'une partie de ses missions actuelles, qui pourraient pour partie être reprises par un poste type « ambassadeur du tri ».

C'est pourquoi, au regard des obligations de contrôle de la SPL, mais surtout afin d'optimiser le tri sur le plan des performances, de la sécurité sur site et de la maîtrise des coûts dans le temps, l'embauche d'un ambassadeur du tri paraît nécessaire.

Sa mission, sera d'assurer des actions de sensibilisation et de communication notamment les visites, d'optimisation du tri, de suivi des caractérisations, d'appui aux missions d'optimisation de la performance du centre de tri.

Par ailleurs, Citeo a opté pour la mise en place de nouvelles conditions de soutien aux postes d'ambassadeurs du tri :

- 1 poste pour 8 000 habitants (au lieu de 10 000)
- Soutien de 6 500 € par poste en 2024 puis 10 000 € ensuite (au lieu de 4 000 €)

Le SIVERT a pris l'attache de ses collectivités adhérentes afin de pouvoir étudier s'il est possible de bénéficier, comme le prévoit CITEO, du financement par CITEO d'un poste « non appelé ». La synthèse est la suivante :

Collectivité	Plafond Postes éligibles	Déclaratif 2024	Poste « appelé » Poste disponible	non Projet de recrutement déclaré à date
ABC	4	4	0	/
Baugeois Vallée	4	2	2	NON prévu
CCTOVAL	4	3	1	NON prévu
Saumur Val de Loire	12	8	4	NON prévu
3R d'Anjou	15	15	0	/

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De créer un poste d'ambassadeur du tri, sur la base du tableau des effectifs adopté ce jour, et ce, sur le grade d'agent technique territorial - 35heures.

Article second : D'autoriser Monsieur le Président à faire les démarches nécessaires auprès de nos adhérents et de CITEO afin de pouvoir bénéficier d'un éventuel soutien de CITEO

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.26**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00361DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Adoption du Rapport Annuel du Service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés -2023-

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

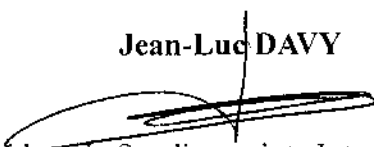
Considérant,

La présentation du rapport annuel 2023 d'activités, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- tel qu'annexé.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De Prendre acte de la présentation du rapport annuel 2023 d'activités, sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés- tel qu'annexé.

Jean-Luc DAVY


Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.27**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Attribution de l'appel d'offre Transport

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

A la suite des publicités (JOUE et BOAMP le 15 mai 2024) effectuées pour annoncer l'appel d'offres pour le « Transport des déchets ménagers et assimilés des centres de transfert à l'unité de valorisation énergétique Salamandre (LASSE) et au centre de tri Anjou-trivalor » :

- 15 dossiers ont été retirés.
- 3 offres ont été remises.

Les critères d'attribution cités dans le règlement de la consultation sont par ordre décroissant d'importance :

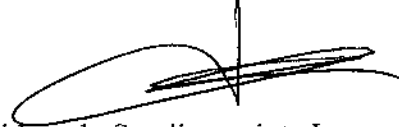
- le prix des prestations : 0.6
- la valeur technique de l'offre : 0.4
 - o Le descriptif des moyens humains et techniques mis en œuvre par le candidat pour le transport des ordures ménagères résiduelles et des collectes sélectives 40%
 - o La politique environnementale développée par le candidat pour le transport (certification, empreinte environnementale, bilan carbone lié au transport, ...) 40%
 - o Le descriptif des moyens mis en œuvre par le candidat pour la santé et la sécurité des travailleurs 20%

La Commission d'appel d'offre s'est réunie le 21 juin 2024 à 14h pour examiner les offres, selon le rapport de l'ingénieur et retenir l'offre la mieux disante soit la société BRANGEON Transport et Logistique

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : De valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la société BRANGEON Transport et Logistique pour une durée de quatre années renouvelables deux fois un an. Les prestations seront rémunérées sur la base du bordereau de prix sur lequel le titulaire s'engage pour les quantités réellement transportés (cf Bordereau des prix en annexe). Les crédits seront prélevés sur le chapitre 011 art. 611. Les crédits seront inscrits chaque année.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 21 juin 2024

- Comité Syndical - Délibération n° 24.28

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)

Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Appel d'offre – Impression du Journal Salamandre -

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

A la nécessité de sensibiliser et d'informer les habitants de son territoire sur le sujet des déchets, de l'énergie et de l'environnement, le SIVERT s'est doté en 2006 d'un journal de 16 pages. Trente-six éditions de « Salamandre » ont été distribuées à l'ensemble des habitants du territoire.

Le journal s'est imposé comme un rendez-vous semestriel avec les concitoyens (via les dossiers de fond) mais aussi un lien local autour duquel partenaires institutionnels, élus, associations..., se fédèrent autour de projets communs.

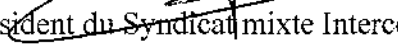
Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention – collecte – valorisation), le journal a évolué depuis le n°32 (distribué en juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri.

La trente-sixième édition est finalisée et sera distribuée en juillet 2024. Il est nécessaire de lancer un appel d'offre pour l'impression des 4 prochains numéros (janvier 2025, juillet 2025, janvier 2026 et juillet 2026), prenant en compte la volatilité des prix face à la fluctuation du coût du papier et de l'énergie.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour l'impression des 4 prochains numéros pour un maximum de 200 000 € et à signer avec les sociétés retenues. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l' Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00363DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.29**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENISCommunauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

couvrant tous les agents pour les risques Incapacité Temporaire de Travail et Invalidité à hauteur de 90% de la rémunération annuelle nette (TBI, NBI, RI).

En second lieu, c'est la participation des employeurs publics territoriaux qui change, avec une prise en charge, au minimum à hauteur de 50% des cotisations acquittées par les agents au titre du régime de base à adhésion obligatoire prévu par l'accord collectif national du 11 juillet 2023.

L'enjeu financier n'est donc plus du tout le même pour les collectivités territoriales avec un élargissement de la base des bénéficiaires d'une part, et de la participation unitaire d'autre part.

Il est également à noter que le caractère obligatoire de l'adhésion impactera également le régime d'assujettissement social et fiscal de la participation versée par l'employeur et des prestations versées par les assureurs.

En troisième lieu, l'ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 et l'accord collectif national du 11 juillet 2023 renforcent également les obligations des employeurs publics territoriaux en matière de dialogue social, en instituant la mise en œuvre d'un comité paritaire de pilotage et de suivi pour chaque accord collectif conclu.

Les employeurs publics territoriaux doivent donc, à plus ou moins brève échéance, engager d'une part des négociations avec les organisations syndicales et, d'autre part, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour sélectionner le ou les organismes assureurs qui couvriront les garanties de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs à adhésion obligatoire.

Les dispositions de cet accord collectif national doivent faire l'objet dans les mois à venir de transpositions législatives et réglementaires.

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a également confirmé le rôle d'expertise des Centres de Gestion qui ont désormais l'obligation de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de leur ressort, des conventions de participation en matière de Santé et de Prévoyance.

Les enjeux sont multiples : santé au travail, attractivité du secteur public, équilibre financier, dialogue social. Le domaine expert qu'est celui de l'assurance des collectivités et de leurs établissements publics en accroît la complexité.

Afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de placer cette question au cœur du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation et de construire ensemble un cadre de mise en œuvre collectif et sécurisé.

Au regard de ce contexte juridique et technique, compte tenu de la complexité et l'expertise imposées par ce type de dossier, après une analyse approfondie menée depuis le mois de juillet 2023, le Centre de gestion du Maine-et-Loire a décidé, avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, d'engager un marché régional afin d'être en mesure de proposer à l'ensemble des employeurs publics de la région une offre performante et adaptée aux différentes problématiques rencontrées en matière de prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2025, puis en santé, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans cette perspective, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire se sont engagés dans une démarche experte et globale, qui offre aux collectivités territoriales et aux établissements publics

accompagnement de haut niveau sur tous les aspects juridiques, fiscaux, sociaux et financiers inhérents à la Protection Sociale Complémentaire.

Ainsi, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire piloteront l'ensemble du processus, tant pour ce qui concerne le dialogue social et l'animation de l'instance paritaire régionale, que la définition des garanties, la rédaction du cahier des charges, la conduite des négociations avec les assureurs, l'analyse des offres, la rédaction des projets d'accords collectifs, la mise en place de la gestion des prestations et le suivi et le pilotage des contrats dans le temps, au bénéfice des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux, ainsi que des agents assurés.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, mais également de mieux piloter les risques, et par là-même de maîtriser les évolutions tarifaires dans le temps.

Enfin, le Centre de gestion du Maine-et-Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire sont parmi les tous premiers centres de gestion à initier cette démarche, ce qui constitue un gage de compétitivité pour les collectivités territoriales et établissements publics qui adhéreront à la consultation.

Le Président informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion du Maine-et-Loire, délibérera pour permettre la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025. Il est à préciser qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion du Maine-et-Loire afin de mener la mise en concurrence.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article premier : De donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;

Article second: De donner mandat au Centre de gestion du Maine-et-Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
048264002257-20240624-DE-24_00364DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.30**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENISCommunauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Mise en place de la carte d'achat public en vertu du Décret n°2023-209 du 27 mars 2023

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu le Décret n°2023-209 du 27 mars 2023.

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le principe de la Carte Achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques. La Carte Achat est une modalité d'exécution des marchés publics : c'est donc une modalité de commande et une modalité de paiement.

Le SIVERT possède actuellement un contrat « Carte Achat Public » auprès de la Caisse d'Epargne. Celui-ci arrivant à échéance le 31 août 2024, une délibération pour en créer un nouveau est nécessaire. Il est proposé au Comité Syndical le renouvellement de la « carte achat public » du SIVERT selon les conditions ci-après :

Article 1

Le Comité Syndicat décide de doter le SIVERT de l'Anjou d'un outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs et décide ainsi de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire la Solution Carte Achat pour une durée de 2 ans.

La solution Carte Achat de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire sera mise en place au sein du SIVERT à compter du 1^{er} septembre 2024 et ce jusqu'au 31 août 2026.

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20240621-DE_24_00365DE-DE Date de télétransmission : 11/07/2024 Date de réception préfecture : 11/07/2024
--

Article 2

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire met à la disposition du SIVERT une carte d'achat. Le SIVERT procédera via son Règlement intérieur à la désignation du porteur et définira les paramètres d'habilitation de la carte.

Ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématique fonctionnant sur un réseau fermé de fournisseurs désignés par la collectivité.

Tout retrait d'espèces est impossible.

Le Montant Plafond global de règlements effectués par la carte achat du SIVERT est fixé à 18 000 euros pour une périodicité annuelle.

Article 3

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat du SIVERT dans un délai de 48 à 72 heures.

Article 4

Le Comité Syndical sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues par le Décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat.

L'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire et ceux du fournisseur.

Article 5

Le SIVERT créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée. Le comptable assignataire du SIVERT procède au paiement de la Caisse d'Epargne.

Le SIVERT paiera ses créances à l'émetteur dans un délai de 30 jours.

Article 6

La cotisation annuelle par carte est fixée à 120 euros

L'abonnement annuel CAP est fixé à 360 euros

Une commission de 0,00 % sera due sur toute transaction sur son montant global

Les pénalités de retard sont fixées à taux BCE + 700 points de base

Frais de refabrication d'une Carte Achat Public : 10 euros

Frais de réédition du code secret d'une Carte Achat Public : 10 euros

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00365DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

Session de formation complémentaire : 400 euros par ½ journée (assujetti à la TVA)

En conclusion, Le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : de renouveler le contrat « Carte Achat Public » auprès de la Caisse d'Epargne, selon les conditions définies ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Président à faire l'ensemble des démarches nécessaires pour ce faire.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

NOYANT VILLAGES
Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00365DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.31**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENISCommunauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Convention avec Météo France

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La convention METEO France est arrivée à échéance le 31 décembre 2023. Cette convention a pour objectif de confier l'exploitation des données à Météo France et de fournir les données nécessaires au bon déroulement du plan de suivi environnemental de l'UVE. Une nouvelle convention est nécessaire pour une prise d'effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à établir et signer une convention avec Météo France pour un an avec tacite reconduction pour une durée maximale de trois ans dans le cadre du suivi de la station météorologique du SIVERT de l'Anjou. Le montant annuel du suivi par météo France sera de 2 232.16 € HT par an, prélevés au chapitre 011 à l'article 611.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accuse de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00366DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.32**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Conventions d'Installation et de suivi de ruches sur le site de l'UVE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre de sa politique de suivi de la qualité de l'air et de l'environnement et du plan de contrôle complémentaire mais aussi du maintien de la biodiversité locale, le S.I.V.E.R.T. a souhaité instaurer un partenariat avec Monsieur FOURNERET, apiculteur. Ce dernier a été autorisé à installer et à exploiter deux ruches peuplées d'abeilles sur le site de l'U.V.E.

La présence des abeilles, favorise la pollinisation et la sensibilisation du public à leur rôle fondamental dans la biodiversité et la santé des écosystèmes.

Au vu de ce partenariat positif, la convention existante arrivant à son terme il est proposé de la reconduire dans les mêmes conditions de droit à compter de 2024.

A savoir :

Le S.I.V.E.R.T. accorde un droit d'occupation des espaces à l'apiculteur, à titre gratuit, sur son domaine.

L'apiculteur et le S.I.V.E.R.T. se partageront à parts égales la récolte de miel. La récolte du SIVERT devra être conditionnée en pot.

Pour les déplacements de l'apiculteur sur le site afin de veiller à la bonne santé des ruches, le S.I.V.E.R.T. versera une somme forfaitaire de 300 € pour l'année.

Pour chaque intervention dans le cadre des actions de sensibilisation, le forfait versé à l'apiculteur est de 100 € par demi-journée.

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à conclure une convention d'installation et de suivi de ruches sur le site de l'UVE de Lasse avec Monsieur FOURNERET Vincent (Apiculteur) pour une durée d'un an, reconductible tacitement dans la limite de 3 ans.

Jean-Luc DAVY



Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20240621-DE_24_00367DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 21 juin 2024
- Comité Syndical - Délibération n° 24.33**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 21 juin 2024, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 11 juin 2024. Monsieur Yves BOUCHER est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Adrien DENIS.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL.....Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Anatole MICHAUDCommunauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»
- Monsieur Didier GUILLAUME.....Communauté d'agglomération «Saumur Val de Loire»

Etaient excusés :

- Monsieur Dean BLOUIN.....Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Marc BAINVEL
- Monsieur David GEORGETSyndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Madame Christine RICHARD
- Monsieur Yves BERLAND.....Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER.....Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
Donnant pouvoir à Monsieur Daniel BROSSIER
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire
- Mmes et MM. LANDREAU, LECOQ, GERAULT, DABURON, CHARRUAU, PAPIN -S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 15 (+ 4 procurations)
Nombre de suffrages exprimés : 19 (15 Présents et 4 procurations)
Votes POUR : 19
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Informations et Décisions du Président - Questions Diverses -

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°24.02 du 16 février 2024 portant sur les modifications statutaires du SIVERT ;

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président apporte des informations sur les sujets suivants :

- **Présentation du SOURCING : 15 février – 13 juin 2024**
- **Information sur le versement des CEE et l'Intéressement 2023**
- **Bilan de la Concertation du 14 mai au 14 juin 2024**
- **Accord de la DDFIP pour porter la durée de la future concession à 25 ans**
- **Adoption d'un Vœu pour les caractérisations effectuées par CITEO et accord sur le principe d'un courrier adressé à CITEO**
- **Point sur le DCE et le planning de la Consultation**
- **Présentation de la liste des décisions**

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
048 254902257-20240621-DE-24_00368DE-DE
Date de télétransmission : 11/07/2024
Date de réception préfecture : 11/07/2024